

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

Nombre de membres:	
Afférents au Conseil Municipal:	15
En exercice:	15
Qui ont pris part à la Délibération:	13

Date de convocation et d'affichage: onze mars deux mil quinze.

Séance du: **L'an deux mil quinze, le vingt mars, à 19 heures 30,**

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme D'HALLUIN Chantal – Mme DZIEMBOWSKI Séverine - Mme HOSSELET Jeannine - Mme LELEU Nathalie - Mme BLANCHARD Yvette

MM COQUELLE Jean Luc – DESCAMPS Laurent – DUPONT François – SENEZ Frédéric - BUADES Michel - DEL FABRO Gérald - LUDWICZAK Jérôme

Absent excusé: M. GUIROD Alain

Absent : M. PETIT David –

Secrétaire de séance: Madame DE COCK Stéphanie

Objet de la délibération:

PROJET REGIONAL DE SANTE

Madame le Maire fait lecture d'une lettre de l'Agence Régionale de santé concernant le projet régional de santé et ses différentes composantes.

Le plan d'actions régional autisme 2014-2017 est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, l'assemblée donne un avis favorable.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA CREATION DE LA PORTE « ISSUE DE SECOURS » POUR L'EGLISE

Afin de créer la porte « Issue de secours et accessibilité PMR » pour l'Eglise, Madame le Maire propose 2 devis :

- l'entreprise Gérard DENIS à Sequedin pour la création d'une ouverture en pierre de taille dans le mur de l'Eglise pour un montant H.T. de 11 239.89 €,

- La Menuiserie Sancourtoise à Sancourt pour la pose de la porte pour un montant H.T. de 4 665.00 € et pour la repose des panneaux muraux pour un montant H.T. de 1 825.00 €.

Après avoir délibéré, les membres de l'Assemblée acceptent le devis de l'entreprise Gérard DENIS de Sequedin pour un montant H.T. de 11 239.89 €, soit un montant TTC de 13 487.87 € et le devis de l'entreprise Menuiserie Sancourtoise de Sancourt pour un montant H.T. de 4 665.00 € soit un montant TTC de 5 598.00 €, l'option concernant la repose des panneaux n'a pas été retenue.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents et pièces comptables se rapportant à la présente délibération.

Fait à Hem-Lenglet, le 21 mars 2015

Le Maire, Blanchard Yvette,

Acte rendu exécutoire après
Transmission en Sous-Préfecture
Le 21 mars 2015 et la publication
en date du 21 mars 2015